Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 074-217400795-20250410-2025_006_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Séance du jeudi 10 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 28 mars 2025** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de votants : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence
Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre
Pouvoirs (3) : M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie
M. BASTARD-ROSSET Benoît donne pouvoir à Mme HARZO Marie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N° 2025-006	**VOTE SUBVENTION A LA FARANDOLE DE MANIGOD ANNÉE 2025**

Le Maire fait part au conseil municipal de la subvention d'équilibre sollicitée par l'Association La Farandole de Manigod pour l'année 2025 conformément à la convention d'objectif signée le 15/03/2022. Cf. Courrier ci-joint en date du 10 février 2025.

La Farandole de Manigod sollicite les montants suivants pour l'année 2025 :

Subvention Crèche : 34 000,00 €
Subvention centre de loisirs : 41 500,00 €
Soit un total de 75 500,00 €

Le Maire précise que la clef de répartition pour cette subvention d'équilibre a été réalisée en fonction de la fréquentation journalière des enfants selon leur commune d'origine, sur la base des heures facturées en 2024.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à La Farandole de Manigod une subvention d'un montant de 75 500,00 € pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

MAIRIE DE LES CLEFS (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 074-217400795-20250410-2025_006_DELBIS-DE

LA FARANDOLE DE MANIGOD
Centre de loisirs et Crèche
22 chemin du Torrieu 74230 MANIGOD
president@lafarandoledemanigod.fr

Manigod,
Le 10.02.2025,

Objet : Demande de subvention Association La Farandole de Manigod - 2025

Conformément à la convention d'objectifs signée le 15/03/2022 et à la clé de répartition précisée dans celle-ci, nous vous sollicitons aujourd'hui pour une demande de subvention d'un montant total de **266 100 € pour l'année 2025 ;** répartie entre les 4 communes partenaires comme suit :

CRÈCHE - Montant total de la demande de subvention : **135 100 €**

	% Heures facturées 2024	Demande subvention 2025
Manigod	42.2 %	**57 000 €**
Les Clefs	25.2 %	**34 000 €**
Serraval	31.9 %	**43 100 €**
Le Bouchet Mont Charvin	0.7 %	**1 000 €**

CENTRE DE LOISIRS - Montant total de demande de subvention : **125 000 €**

		% Heures facturées 2024	Demande subvention 2025
Manigod	Périscolaire	20 %	**25 000 €**
	Centre de loisirs	23.8 %	**29 800 €**
Les Clefs		33,2 %	**41 500 €**
Serraval		15,2 %	**19 000 €**
Le Bouchet Mont Charvin		7,8 %	**9 700 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 074-217400795-20250410-2025_006_DELBIS-DE

Demande de Subventions 2025 / Communes – Montant total de 266 100 €

	TOTAL	Crèche	CLSH	Association
Manigod	**117 800 €**	57 000 €	54 800 €	6 000 €
Les Clefs	**75 500 €**	34 000 €	41 500 €	
Serraval	**62 100 €**	43 100 €	19 000 €	
Le Bouchet Mont Charvin	**10 700 €**	1 000 €	9 700 €	

La commune de Manigod garde à sa charge le périscolaire ainsi que la totalité de la subvention de l'association.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires pour l'instruction de notre demande.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Maires des communes partenaires, Mesdames, Messieurs les conseillers délégués à l'enfance, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme Josserand Morgane,
Présidente de l'Association la Farandole de Manigod